

VILLE DE CASTILLON LA BATAILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

A-25-06-143

OBJET : Autorisation d' ouverture d'un débit de boissons pour une manifestation ponctuelle

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

VU l'article L.2122-28 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.3334-1 et L.3334-2 du code de la Santé Publique,

Arrête

Article 1 : L' Association amicale du personnel municipal de Castillon la bataille, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de deuxième catégorie le dimanche 15 Juin 2025 de 6h à 19h à l'occasion du vide grenier rue Jean Monnet.

A charge, pour l'association de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : conformément à l'arrêté, l'absorption de boissons alcoolisées est autorisée dans les abords immédiats du débit temporaire, pendant la durée de la manifestation.

Le 06/06/2025

Le Maire



Jacques BREILLAT

